

## PLFSS 2025 - Hausse du ticket modérateur, un danger pour tous !

**Le PLFSS 2025 prévoit une hausse du ticket modérateur qui permettra de limiter le déficit de la sécurité sociale. Dans un système où la protection sociale solidaire est un pilier pour notre santé, la dette de la sécu ne peut pas être absorbée par les organismes privés mutualistes.**

Les usagers sont les premiers à pâtir de cette hausse, de 30% aujourd’hui à 40% demain<sup>1</sup>, du ticket modérateur. La diminution de la prise en charge sécu répercute sur les mutuelles induit directement, à la fois une hausse du coût des soins pour celles et ceux qui n’ont pas de complémentaire santé (soit 3 millions de français<sup>2</sup>) et, une hausse du coût mensuel de l’organisme complémentaire pour l’usager. Seuls les usagers qui bénéficient d’une assurance privée peuvent espérer se retrouver dans ce système.

Une médecine à deux vitesses en France : malheureusement nous y sommes. L’accès aux soins pour tous semble devenir illusoire.

**AVECsanté rappelle que l'accès aux soins n'est pas un privilège mais un droit pour tous.**

La hausse du ticket modérateur ne fait qu’accentuer les inégalités de santé pour lesquelles les MSP se mobilisent quotidiennement par la mise en place d’organisations innovantes en équipes pluriprofessionnelles de soins primaires.

### Le mouvement AVECsanté

AVECsanté, association représentative des MSP<sup>3</sup> et acteur des soins primaires en France, est un mouvement associatif présent sur tout le territoire grâce à ses 14 fédérations régionales qui répondent, de façon agile, aux besoins croissants de santé de la population et à ceux des professionnels de santé.

Depuis 2008, AVECsanté se donne l’objectif de développer **l’exercice coordonné en équipe pluriprofessionnelle à travers les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP)**.

Les MSP, grâce à l’exercice en équipe de professionnels de santé qui les composent (médicaux, paramédicaux, coordinateur et fonctions administratives), sont une des clefs de la restructuration nécessaire des soins primaires en France et d’un meilleur accès aux soins tant en territoires ruraux que urbains.

Le développement de partenariats est une des priorités d’AVECsanté. Ils permettent complémentarité et montée en compétence à 360° notamment avec l’Assurance maladie, la DGOS, France Assos Santé, la HAS, la MSA, l’EHESP, …

Au 30 juin 2024, 2640 MSP sont implantées sur le territoire, dont 78,4%<sup>4</sup> ont signé l’ACI (Accord Conventionnel Interprofessionnel).

En 2023, environ 40 000 professionnels de santé exercent en MSP. Parmi l’ensemble des professionnels exerçant en MSP, on retrouve : 27% de médecins généralistes, 31% d’infirmiers, ou encore plus de 13% de masseurs-kinésithérapeutes.

<sup>1</sup> Assurance-maladie : dernière la hausse envisagée du ticket modérateur, des enjeux cruciaux, Le Monde, 28 octobre 2024

<sup>2</sup> Complémentaire santé : acteurs, bénéficiaires, garanties – Edition 2024, DREES, 10 juillet 2024

<sup>3</sup> Arrêté du 21 mars 2024 relatif à l'examen de représentativité des maisons de santé

<sup>4</sup> Source CNAM-DGOS